

Procès verbal
Saison 2025-2026

**ENSEMBLE
PV N° 714 DU
17 JUILLET 2025**



E FOOT 38

Journal Officiel
le Foot en Isère, Moi j'adhère

District de l'Isère : Association régie par la loi du 1er juillet 1901.



COMITE DE DIRECTION

Réunion du 7 JUILLET 2025 à 18h30

Sous réserve d'approbation par le Comité de Direction

Président : M. GIROUD-GARAMPON Hervé

Présents : MM. BARATIER Thierry - BOULORD Jean Marc - COCHARD Jean Luc – LABROSSE Alexandre - LOSA Jean Michel - MALLET Marc – MAZZOLENI Laurent - MONIER Patrick - MONTMAYEUR Marc - SOZET Jean Louis - STRAPPAZZON Laurie - THEVENIN Cyril - VEYRET Bernard.

Excusés :

Mme BRAULT Annie

MM. BOURGEOIS Samuel - BUOSI Bernard - CHASSIGNEU Guy – NURIT Fabien - TRUWANT Thierry - VACHETTA Michel

ORDRE du jour :

1. Approbation CD du 22 mai 2025
2. Courriers et informations divers
3. Compte rendu collège des présidents de district du 4 juin
4. Compte rendu réunion commission des présidents du 16 juin
5. Retour A.G. DISTRICT ISERE de FOOTBALL et LAuRAFoot
6. JND compte-rendu
7. Evocations sanctions par le C.D.
8. Composition du bureau mandat 2024 - 2028
9. Composition des commissions 2025 - 2026
10. Dates des Comités de Direction première partie de saison 25 - 26
11. Calendrier sportif saison 25 - 26
12. Questions diverses

Ouverture de séance à 18 h 30

En Préambule, Hervé GIROUD-GARAMPON souhaite la bienvenue aux deux nouveaux membres :

- **Thierry BARATIER**, nouveau trésorier, succède à Fabien CICERON, à qui le Comité de Direction souhaite le meilleur dans ses nouvelles futures fonctions à la LAuRAFoot.
- **Alexandre LABROSSE**, médecin, succède à Christian SCELLIER, à qui le Comité de Direction souhaite une belle retraite.

➤ **Approbation CD du 22 mai 2025**

Aucune remarque. Le P.V est adopté à l'unanimité

➤ **Courriers et informations divers**

- Courrier de remerciements du club **CHATTE** pour l'aide du DISTRICT ISERE de FOOTBALL à son déplacement aux SABLES d'OLONNE pour la finale nationale de futnet.
- Courrier de remerciements du club **GRESIVAUDAN** pour l'accompagnement dans l'organisation du tournoi E.L.A., précisant que la somme de 2378€ a été reversée à l'association E.L.A.
- Courrier de remerciements du club **TULLINS** pour la confiance accordée au club lors de la journée Nationale U9.
- Courrier de LAuRAFoot (Richard DEFAY) précisant que, eu égard au nombre de licenciés, le DISTRICT ISERE de FOOTBALL compte désormais 12 délégués aux A.G. de LAuRAFoot.
- Club **SPORTING NORD ISERE** donnant son accord pour l'intégration du nouveau club, né de la fusion avec Olympique VILLEFONTAINE, dans le DISTRICT ISERE de FOOTBALL.
- Club **C.S. la VERPILLIERE**, ne confirmant pas la fusion avec TURCS VERPILLIERE (club en inactivité pour la saison 2025-2026).
- Invitation du club **CHARTREUSE-GUIERS** à son Assemblée générale, le mardi 8 juillet à 19 h 30 à ST LAURENT du PONT. Remerciements, le mardi est le jour de travail des commissions.
- Courrier de M. **Arnaud MAREY**, arbitre du DISTRICT ISERE de FOOTBALL et Principal du collège CHARTREUSE à St MARTIN le VINOUX pour un accompagnement (diététique et règles de l'arbitrage) pour sa nouvelle Section Sportive Scolaire. A ce jour, la section sportive n'est pas validée par le DISTRICT ISERE de FOOTBALL. Le dossier est en attente de validation d'intervention de personnes. (blocage sur les horaires de fonctionnement)
- Invitation du club **L.C.A. FOOT38**, pour son tournoi "FOOT en marchant" Souvenir du regretté Jean Louis FERRER. Jean Marc BOULORD Président, représentera le DISTRICT ISERE.
- Courrier du **District de LYON et du RHONE** demandant un recensement des équipes FUTSAL et FEMININES participant à ses compétitions pour suite à donner.
- Courrier de la **F.F.F.**, le logiciel F.A.L. aurait été amélioré. A voir à l'usage.
- Courrier de la **F.F.F.** (Ophélie SOUDRE), donnant des informations relatives à la nouvelle obligation d'affichage - lutte contre les violences. Courrier transmis à tous les clubs. Chaque club dispose d'un délai de 6 mois à compter du 16 mai 2025 pour se mettre en conformité. (Décret d'application de la loi du 8 mars 2024, publié le 11 juin 2025).

➤ Courrier la **LAuRAFoot** demandant le nom et les coordonnées du référent "ENGAGEMENT".
A revoir au prochain C.D. de septembre avec complément d'information. Laurie STRAPPAZZON et Marc MALLETT seraient intéressés.

➤ Frais de bénévoles (dons aux associations) : rappel, les contrôles vont être plus sévères quant aux déclarations des frais de déplacements déclarés.

➤ Courrier du club **PAYS d'ALLEVARD**, lu et noté.

➤ Courrier de **Ludovic LYANDRAT**, licencié neutre dressant un constat lors des finales du 07 juin 2025. Le C.D. a lu avec attention le courrier. Si le terrain a été choisi, c'est bien qu'il est homologué. Pour Hervé GIROUD-GARAMPON : "*des comportements regrettables et lamentables qu'elle qu'en soit la catégorie. Ce n'est que du football amateur.*"

Jean Luc COCHARD : "*Est-ce que ce ne sont pas les coaches qui mettent trop d'importance à ces finales ?*"

➤ Courrier du club **SEYSSINS** ciblant 2 présidents de commission et un membre de commission quant à leurs soit-disant comportements et propos lors de la journée des finales jeunes à La MURETTE !!!.

Des erreurs ont pu être commises de toutes parts, sur ces journées mais méritent-elles un tel traitement ? Un membre du comité de direction présent parmi les spectateurs, très surpris par ce courrier, commente : "*J'étais au milieu des supporters de SEYSSINS, il y avait une ambiance très tendue sur ce match mais il faut savoir balayer devant sa porte avant de faire un courrier comme ça . Il y a eu des ... c'était du bas niveau J'ai vu des comportements de jeunes, de parents de SEYSSINS, tout comme de La TOUR - ST CLAIR ... L'arbitre , quand il est venu dans notre coin, ce n'était pas pour des supporters de LA TOUR - ST CLAIR.*"

Jean Louis SOZET : "*Il y a beaucoup trop de monde qui interviennent sur ces finales - officiels, arbitres etc ...Il faut dresser un cahier des charges à l'encontre des officiels, de tous les officiels qui définissent les interventions et puis mettre un délégué vers les bancs et un autre en face. Ne seront dans l'aire de jeu que les deux délégués désignés, les 3 arbitres et le 4^{ème} arbitre.*"

Le comité de Direction confirme sa pleine et totale solidarité à l'égard des 3 membres cités dans le courrier. Jean Michel LOSA se charge de répondre au club SEYSSINS, sur quelques points.

➤ Suite à ce courrier une rencontre a été organisée avec la commission éthique et prévention.

➤ **Compte rendu collège des présidents de districts du 4 juin**

Rien de particulier à signaler.

➤ **Compte rendu réunion commission des présidents du 16 juin**

Rien de particulier à signaler.

Les présidents étaient heureux de se retrouver dans le restaurant de l'un des leurs.

➤ **Retour A.G. DISTRICT ISERE de FOOTBALL et LAuRAFoot**

1. L'A.G. du DISTRICT ISERE de FOOTBALL à St AGNIN sur BION :

➤ très bien déroulée.

➤ Il n'y a pas eu de questions.

➤ Tous les votes ont été validés à plus de 80% de pour (sauf l'accompagnement en féminines D1)

2. L'A.G. de LAuRAFoot à AIX les BAINS :

- Très bien déroulée
- Rien de spécial à signaler si ce n'est rappeler les nouvelles dispositions F.A.F.A.

➤ **Journée Nationale U6 / U9**

Bilan dressé par Jérémy HUGONNARD ROCHE :

10 sites organisateurs

Points positifs :

La mobilisation des clubs est relativement stable même si certains secteurs ont affiché un taux de présence relativement faible. Certains clubs n'ont pas engagé leur nombre d'équipes inscrites sur les dates de plateau de la phase printemps

L'organisation des plateaux et le respect des horaires ont été appréciés par les clubs et les enfants. Le temps de jeu effectif global a été respecté, voire adapté le jour J en raison des fortes chaleurs sur les différents sites et les temps d'attente permettaient aux jeunes joueurs-(ses) de récupérer sans que cela soit excessif.

Le défi des pancartes permet de clôturer cette journée de manière très festive (tant chez les parents qu'avec les enfants).

De manière générale, l'état d'esprit sur les différents sites a été très chaleureux et a permis aux enfants de s'exprimer librement sur les terrains.

Les dotations fournies par le district (médailles, coupe défilé pancartes, tee-shirts) ont été appréciés par les enfants, tout comme la lecture de la Charte.

Point à améliorer certains clubs étant inscrits ne se sont pas présentés le jour même, causant un problème organisationnel au club recevant.

BILAN La Journée nationale des U6 - U9 a rassemblé 592 équipes, soit environ 4000 enfants de 5 à 8 ans, sur le département de l'Isère. Les 10 clubs supports ont fait le maximum afin de garantir un temps de jeu conséquent aux enfants et la possibilité d'affronter des équipes d'un autre secteur géographique est toujours grandement appréciée.

Un grand remerciement à tous les clubs ayant joué le jeu pour le plus grand plaisir de leurs enfants et ayant respecté leurs engagements auprès des clubs organisateurs et du district, ainsi qu'aux éducatrices et éducateurs de la commission technique et de la Commission football animation pour leur investissement lors de cette opération.

➤ **Evocations sanctions par le Comité de Direction**

Le Comité de Direction transmet à la commission de discipline le dossier de la C.D.A. suite au match FUTSAL - D1 : BASE F.C. / FUTSAL des GEANTS pour suite à donner.

➤ **Composition du bureau mandat 2024 - 2028**

Entrée de Thierry BARATIER au poste de trésorier à la place de Fabien CICERON, démissionnaire.

➤ **Composition des commissions 2025 - 2026**

Compte-tenu du nombre important d'absents, la composition des différentes commissions est renvoyée au Comité de Direction du mardi 2 septembre.

Démissions en commission de Discipline :

- Fabien CICERON
- Fabien NURIT

Candidatures reçues :

- Saïd LAABOUB pour un poste de délégué.
- Lassan TOUBAL pour un poste de délégué.
- Georges VILELA pour un poste d'observateur d'arbitre
- Hassen CHAARI pour un poste d'observateur arbitre assistant et Futsal.
- Christophe TANI pour un poste d'observateur d'arbitre

- Ahmed MSALI pour un poste observateur de candidat jeune arbitre ligue.

- **Dates des Comités de Direction première partie de saison 2025 - 2026**

- Mardi 2 septembre
- Jeudi 2 octobre
- Jeudi 30 octobre
- Jeudi 27 novembre
- Vendredi 19 décembre

- **Calendrier sportif saison 2025 - 2026**

Tous les tours de coupes (masculines et féminines) se joueront les mêmes jours.

Début championnat D1, le 07/09.

Journée Nationale des débutants est avancée au 6 juin 2026.

Les finales de coupe se joueront les 30 - 31 mai 2026

- **Questions diverses**

1. Règlement intérieur de la C.D.A.

Quelques modifications sont importées :

- Article 31 : Les observations à effectuer jusqu'aux catégories D1, D2 et arbitres assistants sur les jeunes : tous les arbitres appartenant aux catégories D1, D2 et arbitres assistants ont obligation d'observer des D3, D4 et jeunes arbitres district et TJAD, féminines, arbitres stagiaires, **2 fois** ou d'effectuer un module de tutorat (4 rencontres).

- Article 32 : **le nombre (de montées et descente) reste à l'appréciation de la C.D.A. en fonction de la gestion de ses effectifs d'arbitres.**

- Article 34 : Nombre minimal d'observation par saison :

Les arbitres D1 et D2 doivent être observés 2 fois et **seront classés au rang.**

- Article 49 : les tests sont organisés en début de saison pour l'ensemble des arbitres. En cas d'échec ou d'absence, une séance de rattrapage est organisée. Pour les catégories D1, D2, Arbitres assistants D1 : en cas de nouvel échec ou d'absence, une séance de rattrapage est organisée et en cas de nouvel échec ou absence, **l'arbitre sera déclassé à la suite du rattrapage.**

2. De Thierry TRUWANT : "A quand la mise en application du site internet du District de l'Isère saison 2025-2026 ?"

Les membres du Comité de Direction se posent des questions quant à la réalisation de ce projet :

- Qui pour s'en occuper ?
- Quelles informations apportées ?
- Qui pour modérateur ?

Dossier en attente et recherche de la personne idoine pour ce travail de longue haleine.

Séance clôturée à 21 h 30

Le président
Hervé GIROUD-GARAMPON

Le Secrétaire Général adjoint
Jean Marc BOULORD



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 15 juillet 2025

Procès-Verbal N° 714

FERMETURE ESTIVALE – Eté 2025

Nous vous informons que **nos bureaux seront fermés pour les congés d'été** du lundi 4 août au 17 août, **réouverture lundi 18 août à 8h30**

Nous souhaitons de bonnes vacances à tous.

ASSEMBLEE GENERALE D'HIVER DU DISTRICT et VŒUX DES CLUBS

Le District fait appel à candidatures pour les clubs intéressés par l'accueil de l'Assemblée Générale qui aura lieu le vendredi 21 ou le samedi 22 novembre 2025

La date butoir du dépôt de candidatures est fixée au 30 septembre 2025

Pour l'organisation, le Cahier des charges est à votre disposition, demandez-le auprès du secrétariat.

En application de l'article 12.5.2 des statuts du District Les propositions de modifications aux règlements du District et les questions diverses doivent parvenir au Comité de Direction avant la date de l'Assemblée Générale. Afin que ces questions, vœux, soient préalablement étudiés par la mission juridique nous vous remercions de les faire parvenir pour le **7 octobre au plus tard.**

TRESORERIE

Clubs non à jour au 15 juillet (trésorerie de juin)

Les clubs ci-dessous ont jusqu'au 1^{er} août afin de régulariser leur situation sous peine de voir leurs licences et engagements bloqués.

Liste des clubs concernés :

FC2A

POISAT

Aucun relevé ne sera édité pour le mois de juillet. Le relevé d'Aout sera lancé début septembre et à régler pour le 15 septembre 2025

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
REGLEMENTS	reglements@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Autres E-mails	
District	district@isere.fff.fr
Président	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
Vice-Président Délégué	jmlosa@isere.fff.fr
Trésorier	tbaratier@isere.fff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.fff.fr
Responsable administrative	edarocha@isere.fff.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fff.fr
Educateur Sportif	mhenlahrache@isere.fff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fff.fr
Conseiller Départemental Football Animation	jhugonnard@isere.fff.fr
Conseiller technique Départemental en arbitrage	hbenelhadj@isere.fff.fr



COMMISSION APPEL

Mardi 15 juillet 2025 à 16h00

Procès-Verbal N° 714

Président : MONTMAYEUR Marc

Présent(e)s : SCARPA Vincent, MOUMJID El Mostafa.

Excusé(e)s: FRANZIN Didier, FERNANDES Carlos- représentant de la commission des arbitres, BLANC Aline, EL RHAFFARI Reda, BONNARD Christophe, VAILLANT Franck, MAZZOLENI Laurent, BRAULT Annie, PION Christophe, BERTHELET Éric, TRUWANT Thierry.

Note aux clubs

Pour chaque appel :

Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :

Match : catégorie, niveau, poule et date du match

Motif (s) de l'appel : date de parution et numéro PV, n° de dossier

Adresse mail commission d'appel : appel@isere.fff.fr

Rappel à tous les clubs

Article - 190.

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

-soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée

- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception)

- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs

. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant

. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. Lorsqu'il s'agit de l'appel d'une décision d'une Ligue régionale, celle-ci fait parvenir à la Fédération deux exemplaires du dossier complet du litige et ce, dans les huit jours suivant la réception d'une copie de l'appel. A défaut, la Commission Fédérale compétente ouvre valablement l'instruction et prononce son jugement, après avoir convoqué les parties.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2.

INFORMATION AUX CLUBS

Pour rappel le montant des frais d'appel s'élève à 98 euros par dossier.

COURRIERS DES CLUBS OU AUTRES

ST MARTIN D'HERES (550437) : votre courrier concernant votre équipe U15 3 a été transmis à la commission sportive.

NOTIFICATION DOSSIER REGLEMENTAIRE

Dossier 24-25-29R : Rétrogradation de l'équipe U20.

Appel du club de **SASSENAGE (504777)** en date du samedi 28 juin contestant la décision prise par la commission départementale sportive lors de sa réunion du mardi 24 juin 2025, parue au Procès-verbal n°711 le jeudi 26 juin 2025.

Appel portant sur « *Descente en division 2 de notre équipe U20 de l'Union Sportive Sassenageoise pour la saison 2025-2026* »

Dans le cadre de la procédure d'urgence, la commission départementale d'appel s'est réunie, le mardi 8 juillet 2025 à 18h30 au siège du district de l'Isère de football dans la composition suivante : MONTMAYEUR Marc – président, BERTHELET Éric – secrétaire, VAILLANT Franck, BONNARD Christophe, FRANZIN Didier, MOUMJID El Mostafa, SCARPA Vincent.

Excusés: PION Christophe, TRUWANT Thierry, EL RHAFARI Reda.

Non convoqué(e)s au titre de la commission : FERNANDES Carlos- représentant de la commission des arbitres, BLANC Aline, BRAULT Annie, MAZZOLENI Laurent.

En présence,

Pour le club de **SASSENAGE**

M. CUYNAT Christophe, licence n° 2520250685, responsable technique, régulièrement convoqué.

M. RAMBERT Nicolas, licence n° 2520525346, dirigeant, régulièrement convoqué

Pour la **COMMISSION SPORTIVE DU D.I.F**

M. BOUAT Gérard, licence n° 2599860614, membre de la commission et responsable de la catégorie U20, régulièrement convoqué.

Après avoir noté l'absence excusée (justificatif reçu), de M. MOUSSA Mourad, licence n° 370510310, Président du club de SASSENAGE, régulièrement convoqué.

Les appelants ayant pris la parole et ayant clos l'audition, les personnes auditionnées, les représentants des instances n'ayant pris part, ni aux délibérations, ni à la décision.

Considérant que l'appel a été formé dans les conditions de temps et de forme prescrites à l'article 190 des règlements généraux de la F.F.F.

Après rappel des faits et de la procédure.

Etant précisé, qu'il a été préalablement rappelé aux personnes présentes à l'audition leur droit de faire des déclarations, de répondre aux questions posées ou de se taire.

Considérant que les représentants du club de SASSENAGE dressent un constat sur la catégorie U20 qui est en perte de vitesse, que leur club a fait un effort de structuration dans cette catégorie, que leur équipe bien que finissant 9ème du championnat de D1, s'est très bien comportée en coupe de l'Isère en ne s'inclinant qu'en finale.

Considérant que le club de SASSENAGE fait mention que dans le cadre du passage de la catégorie U20 à U19 pour la saison prochaine, il a été diffusé par voie de P.V officiel, que pour la saison de transition 2025/2026, la D1 sera, entre autres, composée des équipes classées de la 2ème à la 9ème place de D1 2024/25 et donc, à ce titre doit être maintenu.

Considérant que le club de SASSENAGE évoque que la fusion des clubs de l'OLYMPIQUE VILLEFONTAINE et du SPORTING NORD ISERE va avoir une incidence sur la composition de la poule du futur championnat U19D1, car ce nouveau club dépendra du district de l'Isère et qu'une des équipes du club issu de cette fusion qui évoluait dans la catégorie U18R2 va, du fait de son classement sportif de la saison précédente, être reléguée en U19D1.

Considérant que le club de SASSENAGE indique que l'article 39.7 des règlements FFF précise que ce club fusionné doit prendre une place vacante et non pas venir impacter une descente supplémentaire, tout en rajoutant que ce serait leur club qui en ferait les frais.

Considérant que le club de SASSENAGE mentionne également la rétrogradation administrative du club du F.C.2.A suite à la sanction « Récidive club » et que là également, cela libère une place qui pourrait leur permettre de se maintenir

Considérant que le représentant de la commission sportive précise que la rétrogradation du FC2A ne peut bénéficier au club de Sassenage.

Considérant également que le représentant de la commission sportive précise que le tableau des montées/descentes prévoyait 4 descentes en D2 dans une poule de 12 équipes dès lors qu'il y avait une descente de ligue, ce qui est le cas en cette fin de saison.

Considérant que, du fait d'une réorganisation du championnat U20, la poule a été réduite à 10 équipes (au lieu de 12) et qu'il convient donc de réduire le nombre de descentes à 2, ce qui condamne le club de Sassenage à la relégation.

Considérant que le club de Sassenage conclut l'audition en répétant ses arguments et souligne l'importance de rester en D1 afin de conserver son effectif.

Considérant que la commission d'appel conclut que :

- La rétrogradation administrative du club du FC2A a pour conséquence une vacance qui ne peut profiter au club de Sassenage.

- L'intégration du club fusionné de Villefontaine répond à l'article 39.7 de la FFF qui précise « *La fusion implique un transfert des droits sportifs vers le club issu de la fusion (club nouveau ou club absorbant). A ce titre, les équipes du club nouveau ou du club absorbant prennent les places hiérarchiques laissées libres par celles des clubs dissous, à raison d'une seule par niveau* » et n'impacte pas le club de SASSENAGE

- Que le règlement du district de l'Isère des championnats de jeune, Titre 2- CHAMPIONNAT A 1, chapitre 1- championnat U19 précise « **SAISON DE TRANSITION 2025/2026 La D1 sera composée des équipes classées de la 2eme à la 9eme place de D1 2024/25, des 2 premiers de chaque poule de D2 2024/25. Chaque éventuelle descente de Ligue**

entraînera 1 descente supplémentaire des équipes de D1 2024/2025 vers la D2 2025/2026 »

- Qu'au vu du texte précédent, la descente de ligue d'Echirolles 2 a pour conséquence de reléguer le 9ème du championnat de D1 en l'occurrence l'équipe de SASSENAGE.

PAR CES MOTIFS, la commission d'appel **CONFIRME** la décision prise par la commission sportive départementale lors de sa réunion du mardi 24 juin 2025, parue au P.V n°711 le jeudi 26 juin 2025, à **savoir** :

U20

Accession en ligue : Le Groupement jeunes Balmes lauzes accède au championnat U20R2.

Descentes de ligue : Echirolles 2.

Descentes en D2 : Sassenage et St Maurice l'Exil.

Accession en D1 : Isle d'Abeau, Gières, Domarin et Corbelin

FC2A 1 étant en récidive club, est rétrogradé en D2

En outre,

En application de l'article 190.3 des règlements généraux de la F.F.F qui précise : *Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.*

Les frais de la procédure d'appel de 98 euros restent à la charge du club de **F.C SASSENAGE (507444)**

S'agissant d'une affaire réglementaire ce dossier reste susceptible d'appel devant de la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football suivant les modalités des articles 182,188 et 190 des R.G. de la F.F.F.

Article 36 des règlements : Le délai d'appel est réduit à deux jours à compter de la notification si la décision contestée est relative à un litige hors disciplinaire survenu dans les trois dernières journées de compétitions ou sur le classement de fin de saison

Pour l'audition
Le président de séance
Marc MONTMAYEUR

Pour l'audition
Le secrétaire de séance
Éric BERTHELET

Pour le P.V
Le président de séance
Marc MONTMAYEUR

Pour le P.V
Le secrétaire de séance
Éric BERTHELET



COMMISSION FEMININES

Réunion du 15 Juillet 2025

PV n° 714

Présents : Jacques Issartel, Elodie Diasparra

Excusés : Diane Applanat, Allison Poinard, Christian Bayle, Laurie Strappazon

Courriers : ENT DRUMETTAZ MOUXY

RAPPEL des heures officielles art.33 des règlements généraux du district de l'Isère

Pendant la « période verte » :

Jusqu'à 8 jours avant le match (pour le samedi) et 9 jours (pour le dimanche) c'est-à-dire le vendredi 23h59 de la semaine N-1, par le biais de footclubs, l'horaire est à choisir parmi ceux proposés à l'article 33 (seniors) et 8-3 (Jeunes). Le club adverse doit obligatoirement valider la demande.

Pendant la « période orange » :

A compter du samedi 0h00 et jusqu'au lundi 23h59, par l'envoi, de la part des deux clubs, d'un mail de modification d'horaire à la Commission Féminines,

Pendant la « période rouge » :

Tous les mails concernant le week-end qui suit ne seront plus pris en compte le mardi après 00H, sauf pour les changements de terrain.

- ***Pour la saison 2025-2026, il n'y aura aucune modification de date et d'horaires dans la PÉRIODE ROUGE.***
- ***RAPPEL : tout mail envoyé à la COMMISSION SPORTIVE ne sera pas traité.***
- **Pour chaque demande, merci de bien vouloir noter les informations suivantes : *catégorie, niveau, poule, date et numéro du match***
- ***Votre courrier doit être obligatoirement envoyé avec la boîte mail officielle du club et signé, sans quoi, il ne sera pas pris en compte***
- **En cas de problème avec la FMI, vous devez appeler:
Mr Marc MALLET (Commission FMI) tel :06 52 97 94 37**

Adresse mail commission féminines : feminines@isere.fff.fr

Cette saison toutes les équipes seront PREENGAGEES sur Footclubs. Les clubs devront confirmer leur choix par un accord ou un refus (case à cocher sur Footclubs). SAUF pour les nouvelles équipes qui seront à pré engager par vos soins

Dates Butoirs de saisie des pré-engagements par catégorie :

Séniors F à 11 D1 : 18 AOUT 2025
Séniors F à 11 D2 : 25 AOUT 2025
Séniors F à 8 : 1 SEPTEMBRE 2025
U18 F à 11 : 25 AOUT 2025
U18 F à 8 : 8 SEPTEMBRE 2025
U15 F D1 : 25 AOUT 2025
U15 F D2/D3 : 8 SEPTEMBRE 2025
U13 F : 8 SEPTEMBRE 2025
Coupes féminines : 1 SEPTEMBRE

CHAMPIONNAT SENIORS A 11

COURRIER :

Demande de l'entente DRUMETTAZ MOUXY d'intégrer notre championnat D1. Nos règlements généraux ne permettent pas de répondre favorablement à cette demande.

CLAIX accède à la ligue

D 1

BOURGOIN
HAUTE TARENTEISE
ECHIROLLES
GRESIVAUDAN
LA MURETTE
SUD ISERE
PAYS VOIRONNAIS
G U C 2
VIRIEU VALONDRAS
VALLEE DU GUIERS

CHAMPIONNAT U 15

D 1

G U C
CROLLES
BOURGOIN
G A P S
F F N I
ST QUENTIN FALLAVIER
LA MOTTE SERVOLEX
NIVOLAS
VALLEE DE L'HIEN
NIVOLET

COUPE NIKE U 18 A 11

La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via FOOTCLUBS des engagements pour la toute nouvelle compétition 2025/2026, **la Coupe Nike Féminine U18**.

- Les clubs nationaux et régionaux sont engagés automatiquement par le Pôle Compétitions.
- Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant **OBLIGATOIREMENT** leur accord **avant le 30 août 2025**.

Pour effectuer cet engagement, les clubs doivent **confirmer leur accord** via Footclubs. Tout club n'ayant pas confirmé son accord sera considéré comme non participant à la compétition.

Pour confirmer son accord, voici la procédure à suivre depuis le portail Footclubs :

1. Rendez-vous dans la rubrique « *Epreuves - Championnat et Coupes* », cliquer sur « *Compétitions Officielles* »
2. Changer la saison en haut à droite de votre écran afin de basculer en saison 2025-2026 ;
3. Changer le centre de ressource en choisissant « *0-FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL* » ;
4. Mettre votre accord dans l'étiquette concernant votre Pré-engagement et validez ;
5. Vérifier que le statut « *pré-engagé* » apparaisse ;
6. Le service Compétitions de la LAuRAFoot terminera la procédure en vous engageant en poule LAuRA. Une fois effectuée, **votre statut doit apparaître comme « engagé »**.

Droit d'engagement : 10 Euros

Pour cette première édition, le nombre d'équipes qualifiées par Ligue pour la Compétition Propre sera déterminé à partir du nombre total de licenciées U16F, U17F et U18F libres (chiffres Foot2000 arrêtés au 30 avril 2025), conformément à l'article 5.1.5. du Règlement de l'épreuve. Par ailleurs, le nombre de clubs engagés est communiqué à la FFF par chaque Ligue avant le 30 septembre 2025.

Enfin, nous vous informons que la date de la finale régionale est fixée au dimanche 23 novembre 2025 au plus tard.

Jacques Issartel / Président

P : 06 34 87 23 55



COMMISSION FUTSAL

Mardi 15 juillet 2025 à 18h00

Procès-Verbal N°714

Président : Christophe Carretero

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff

INFO :

FIA 2025/26: (Formation Initiale Arbitre)

Inscriptions et détails sur le site du DIF.

Dates, lieux et horaires :

Lieu : Sassenage :

Mardi 26 août 2025 de 8h30 à 17h30

Mercredi 27 août 2025 de 8h30 à 17h30

Jeudi 28 août 2025 de 8h30 à 17h30

Pour ceux qui auront réussi leur examen : formation administrative et FMI le samedi 30 août 2025 (Sassenage) 8h30-11h30

Lieu : Club de Saint Geoire en Valdaine :

Mardi 28 octobre 2025 de 8h30 à 17h30

Mercredi 29 octobre 2025 de 8h30 à 17h30

Jeudi 30 octobre 2025 de 8h30 à 17h30

Pour ceux qui auront réussi leur examen : formation administrative et FMI le samedi 1er novembre 2025 (Sassenage) 8h30-11h30

Saison 2025/2026 :

SENIORS

FMI (feuille de match informatisée) :

Des formations sont prévues avant la reprise des compétitions. Contacter la commission FMI qui est toujours disponible pour toutes questions ou informations.

Courriers à la commission Futsal :

Afin que les commissions concernées par vos demandes puissent traiter en temps et en heure vos mails (envoyés depuis @laurafoot.net) ou courriers avec l'entête du club, ceux-ci devront nous être envoyés au minimum **13 jours avant** la date de la rencontre sous peine de ne pas être pris en compte.

JEUNES

Projet de championnats Futsal U18 et U15 :

Vous pouvez vous rapprocher de la commission Futsal ainsi que des techniciens du DIF pour toutes informations.

Noël du Futsal (U6 à U9) :

Week-end du 13 et 14 décembre 2025.

COUPES

Coupe Nationale Futsal séniors masculins :

Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant OBLIGATOIREMENT leur accord avant le 10 septembre 2025.

Pour effectuer cet engagement, les clubs doivent confirmer leur accord via Footclubs. Tout club n'ayant pas confirmé son accord sera considéré comme non participant à la compétition.

Pour confirmer son accord, voici la procédure à suivre depuis le portail Footclubs : Rendez-vous dans la rubrique « Epreuves - Championnat et Coupes », cliquer sur « Compétitions Officielles »

Changer la saison en haut à droite de votre écran afin de basculer en saison 2025-2026 ;
Changer le centre de ressource en choisissant « 0-FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL » ;

Mettre votre accord dans l'étiquette concernant votre Pré-engagement et validez ;
Vérifier que le statut « pré-engagé » apparaisse ; Le service Compétitions de la LAuRAFoot terminera la procédure en vous engageant en poule LAuRA. Une fois effectuée, votre statut doit apparaître comme « engagé ».

Droit d'engagement : 10 Euros

Challenge Nationale Futsal U18 et Féminines séniors :

Les finales de Coupe Départementale Futsal pour ces 2 catégories se joueront le week-end du 14/15 février 2026.

Vous pouvez déjà envoyer votre inscription par la boîte mail de votre club à la Commission Futsal.

Dates retenues pour les tours de qualifications de la Coupe Départementale

U13; U15; U18 et Séniors Féminines :

Week-ends du :

- 20-21/12/2025
- 03-04/01/2026 (si besoin)
- 10-11/01/2026
- 17-18/01/2026

Merci aux clubs Futsal et Foot-Libre de nous contacter si vous avez des gymnases à mettre à disposition du DIF pour le déroulement de ces qualifications.

Carretero Christophe, Vachetta Michel.

.....



COMMISSION SPORTIVE

Mardi 15 JUILLET 2025 à 14h00

Procès-Verbal N°714

Président : Michel Vachetta.

Présents: Dan Marchal, Gérard Bouat.

Excusés: Patrice Gallin, Daniel Hugot, Bernard Buosi. Annie Brault, Gilbert Repellin, Claude Maugiron, Daniel Guillard, Michel Vachetta.

La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2025/2026, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFoot, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle « ... **Laura foot.net** ».

Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.

Merci pour chaque courrier ou mail envoyé à la boîte mail de la sportive de préciser la Catégorie, la poule, l'horaire et **le numéro** du match.

U 15

Inactivité dans cette catégorie : Les Avenières

Responsable : Bernard BUOSI : TPH : 06/74/25/85/94.

U17

Poules D2 :

A	B	C	D
SUD- ISERE	GIERES	MURETTE	LCA FOOT 38
USVO	CROLLES	LA COTE ST ANDRE	ST MAURICE EXIL
SEYSSINS 3	SASSENAGE	VALEE DE L'HIEN	BALMES LAUZES
VALLEE DE LA GRESSE	ST MARTIN D'HERES 2	CS 4 ROUTES	ISLE D'ABEAU
ECHIROLLES 3	FONTAINE	GP VEZERONCE HUERT DOLOMIEU 2	CREYS MORESTEL
CLAIX	GP PAYS VOIRON CROSSEY	VILLEFONTAINE SNI	REVENTIN

Notre Dame de Mésage et Rives : Inactivité dans cette catégorie.

Courrier de LIERS demandant à ne pas évoluer en D2 et de passer en D3. Cette équipe est remplacée par Saint Martin d'Hères 2

D2 : Date limite des pré-engagements le 21 juillet 2025.

La présente parution est donnée à titre indicatif et ne sera entérinée qu'après que toutes les procédures en cours auprès des différentes commissions aient été traitées.

Responsable : Dan MARCHAL TPH : 06/24/79/26/38.

U19

D1, Composition de la poule : Echirolles 2, Tour Saint Clair, Gp Vezeronce Huert Dolomieu, Mos 3R 2, Vallée de la Gresse, St Martin d'Hères, Gp Pays Voironnais Crossey, Villefontaine SNI 2, Isle d'Abeau, Gières, Domarin, Corbelin.

Corbelin n'inscrivant pas d'équipe dans cette catégorie, est remplacé par LCA Foot 38

La présente parution est donnée à titre indicatif et ne sera entérinée qu'après que toutes les procédures en cours auprès des différentes commissions aient été traitées.

Responsable : Gérard BOUAT tel : 06.08.33.54.49

SENIORS

Courriers reçus : Saint Hilaire du Rosier, Lauzes, Tunisiens SMH, Collines, Versoud, USVO, Vallée de la Gresse, Sassenage et Saint Cassien.

Responsable : Michel VACHETTA : 06/25/25/31/32

Le président
Michel VACHETTA

La secrétaire
Annie Brault



COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 15 JUILLET

Procès-Verbal N°714

FORMATIONS 2025-2026

Les premières formations d'éducateur de la saison 2025/2026 auront lieu au mois d'août. Afin de tenir compte des congés d'été et de la fermeture du secrétariat du District, **pensez à vous inscrire en ligne avant le 28 juillet, dernier délai.** Le lieu sera précisé ultérieurement.

A partir de cette saison seront autorisés à participer aux formations 4 personnes maximum par club /par session.

CFI U6U9 – Pays d'Allevard 21/08/2025 ET 28/08/2025

Liste des inscrits au 15/07

ELKERBADJI Ilyes	L.C.A. FOOT 38
GOMES DE MEIRA Nathan	F.C. COTE SAINT ANDRE
GUERGAZI Aziz	O ST MARCELLIN
KABA Ibrahima	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
KAOUECHE Kamel	F.C. CROLLES BERNIN
KERMICHE Samrane	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
MARIN Maverick	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
MOUROZ Yannick	F.C. CROLLES BERNIN
SAN MARCELINO Pierre	MOS3R FOOTBALL CLUB
TISSAOUI Mohamed	F.C. CROLLES BERNIN
TOURE Mamadou	F.C. D'ECHIROLLES
VERITE Joshua	F.C. COTE SAINT ANDRE

CFI U10U13 – Pays d'Allevard 22/08/2025 ET 29/08/2025

Liste des inscrits au 15/07

ASTIER Julien	F.C. LA TOUR ST CLAIR
AZERARAK Abdellah	RIORGES
BARNEZET Matt	F.C. LA TOUR ST CLAIR
BONNEL Noha	F.C. D'ECHIROLLES
BOUGHANMI Jassem	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
BRIKH Rabah	F.C. COTE SAINT ANDRE
CARLINO Romain	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
COHARD Ilan	C.S. VOREPPE

COSINHA SOUSA Frederic	F. C. VILLARD-BONNOT GRESIVAUDAN
DENOS Benjamin	1, 2, 3, BOUGE!
FAZIO Jerome	CLAIX F
GASSE BABIC Dorian	F.C. COTE SAINT ANDRE
GEMARD Robin	PAYS D'ALLEVARD F.C.
LYOUBI GADD Ilhian	F.C. PONT DE CLAIX
MEY Rudy	JOYEUSE S. ST PAUL
MEZIANI BELHADJ Hedy	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
MOUMEN Abdelmalek	OLYMPIQUE DE VILLEFONTAINE
MOUMEN Khalil	OLYMPIQUE DE VILLEFONTAINE
PRAUX Milo	F.C. LA TOUR ST CLAIR
RAVET Jean Marie	F.C. CROLLES BERNIN
ROCHY Cyrill	OLYMPIQUE DE VILLEFONTAINE
SAIDANI Mounir	A.S. DE FONTAINE
SANGARE Thora	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
ZERROUKI Adem	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE

INFO LIGUE : inscriptions aux Diplômes Fédéraux

La ligue informe de l'ouverture des **inscriptions aux Diplômes Fédéraux** pour la saison 2025/2026.

Vous trouverez l'ensemble des informations utiles (présentation des diplômes, modalités d'inscription, calendrier...) sur le site de la LAuRAFoot : <https://laurafoot.fff.fr/simple/ouverture-des-inscriptions-diplomes-federaux-2025/>

Pré requis pour effectuer la journée complémentaire du Diplôme Fédéral Coach Jeunes :

- PSC1 avant l'entrée en formation
- Certification CFF2 ou CFF3 avant l'entrée en formation

Pré requis pour effectuer la journée complémentaire du Diplôme Fédéral Coach Séniors :

- PSC1 avant l'entrée en formation
- Certification CFF3 avant l'entrée en formation

Les diplômes CFF2 et CFF3 sont valables jusqu'en 2027.

Si ces diplômes ne sont pas recyclés (passage aux Diplômes Fédéraux) avant le 30 juin 2027, ils seront perdus.

EQUIVALENCES ET PASSERELLES NOUVELLE FILIERE DE FORMATION DES EDUCATEURS

Les connaissances acquises précédemment sur des formations ayant évoluées peuvent être valorisées via des équivalences avec le nouveau parcours de formation. De plus, des allègements ont été imaginés entre le parcours bénévole et le parcours professionnel.

Des équivalences jusqu'au 30 juin 2027

FORMATION ACQUISE	EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE
MODULE U7	CFI U6 U9
MODULE ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE	ATTESTATION FÉDÉRALE PRATIQUE FÉMININE
CFF4	CFI PROJET CLUB CERTIFIÉ
MODULES U7 + ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE + CFF1 + CFF4 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF RESPONSABLE ECOLE DE FOOTBALL
CFF2 OU CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH JEUNES
CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH SENIORS

CFF1 – CFF2 – CFF3 – CFF4	POSSIBILITÉ DE CERTIFIER SI 2 MODULES D'UN MÊME CFF EXEMPLE : MODULE U13+MODULE U15 = CFF2
---------------------------	---

Des passerelles entre le parcours bénévole et professionnel	
FORMATION ACQUISE	EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE
CFF (1 OU 2 OU 3)	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
CFI	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLÔME FÉDÉRAL RESPONSABLE ÉCOLE DE FOOTBALL	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 1 - MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLÔME FÉDÉRAL COACH JEUNES	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 2 (C7 À C12) MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLÔME FÉDÉRAL COACH SENIORS	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 (C14 À C17) - MONITEUR DE FOOTBALL
CERTIFICAT FUTSAL PERFORMANCE	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 - MONITEUR DE FOOTBALL

Pour toute demande d'équivalence, veuillez vous rapprocher de votre Institut Régional de Formation du Football :

IR2F	Responsable(s)	Téléphone	Mail
Auvergne-Rhône Alpes	Elise PONCET	04 72 15 30 76	formations@laurafont.fff.fr